

Les ministres

\ Ministre d'État

Le ministère

\ Ministre délégué

Air

\

Biodiversité

\

Changements climatiques

\

Développement durable

\

Eau

\

Évaluations
environnementales

\

Matières dangereuses ou
résiduelles

\

Milieu agricole

\

Pesticides

\

Regards sur l'environnement

\

Terrains contaminés

\

Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008

La gestion des matières résiduelles dans la région de *Lanaudière*

- **Introduction**
- **Les principes d'action**
- **Une vue d'ensemble des résidus au Québec**
- **Les objectifs**
- **La région de Lanaudière**
- **Les moyens d'élimination**
- **Les efforts de mise en valeur des résidus**
- **Les enjeux régionaux**
- **Conclusion**

Introduction

Le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* nous convie à relever le défi d'une gestion plus respectueuse de l'environnement. Il vise à doter le Québec de moyens modernes et efficaces pour réduire le gaspillage des ressources naturelles tout en contribuant à son développement social et économique par la mise en valeur de plus de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles récupérables annuellement. D'autre part, la mise en œuvre des actions du Plan renforcera, tant pour les personnes que pour l'environnement, la sécurité des activités nécessaires pour l'élimination des 1,2 million de tonnes de résidus ne pouvant être mis en valeur. Le gouvernement du Québec partage ces deux objectifs fondamentaux avec les organisations municipales, les entreprises, les groupes environnementaux et l'ensemble des Québécois et des Québécoises.

Les actions proposées par le Plan d'action québécois visent la planification de la gestion des matières résiduelles à l'échelle des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines, la participation pleine et entière des citoyens, le soutien aux entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine de la mise en valeur, l'utilisation optimale des matières résiduelles à titre de ressources et le renforcement de la sécurité des activités d'élimination.

Dans toutes les municipalités du Québec, le succès du Plan d'action québécois repose, en premier lieu, sur une planification concertée des programmes locaux de récupération et de cueillette des résidus ainsi que sur la mise en place et l'exploitation en commun des infrastructures régionales de mise en valeur, de traitement et d'élimination des résidus.

Le bilan de la gestion des matières résiduelles dans la région de Lanaudière se veut un outil d'information à l'intention de tous les citoyens, qu'ils soient élus, gens d'affaires, exploitants ou responsables d'un ménage. D'ici quelques mois, tous seront appelés à participer à l'élaboration ou à la mise à jour d'un plan de gestion des résidus à l'échelle des municipalités régionales de comté, des communautés urbaines ou de leur regroupement tel que le propose le Plan d'action.



Les principes d'action

Les actions proposées par le Plan d'action québécois reposent sur cinq principes fondamentaux qui devront également se refléter dans les plans municipaux de gestion des matières résiduelles.

Les 3RV-E

À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre lors des choix de gestion des matières résiduelles.

La responsabilité élargie des producteurs

Les fabricants et les importateurs de produits assument une grande partie de la responsabilité des effets environnementaux de leurs produits tout au long de leur cycle de vie, y compris les effets en amont inhérents aux choix des matériaux composant le produit, les effets du processus de fabrication ou de production comme tel et les effets en aval résultant de l'utilisation et de la mise au rebut des produits.²

La participation des citoyens et des citoyennes

La participation des citoyens et des citoyennes à l'élaboration et au suivi des moyens mis en place pour assurer une gestion écologique des matières résiduelles est essentielle à l'atteinte des objectifs. Pour cette raison, les citoyens et les citoyennes doivent avoir accès à de l'information pertinente sur le sujet ainsi qu'aux tribunes appropriées dans le cadre des processus menant les autorités à la prise de décision.

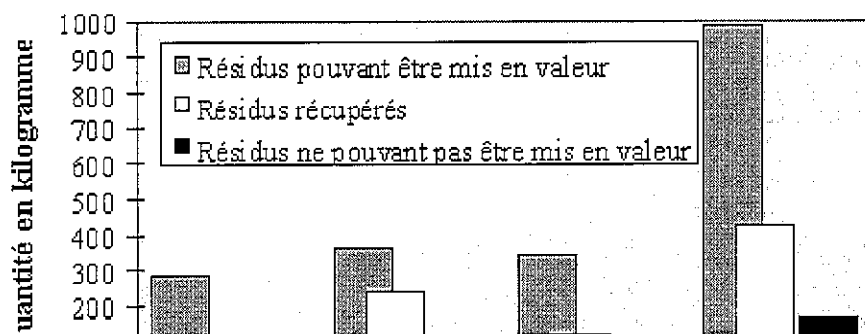
La régionalisation

C'est à l'échelle d'une municipalité régionale de comté ou d'une communauté urbaine, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions quant au choix des moyens et à leur mise en oeuvre.

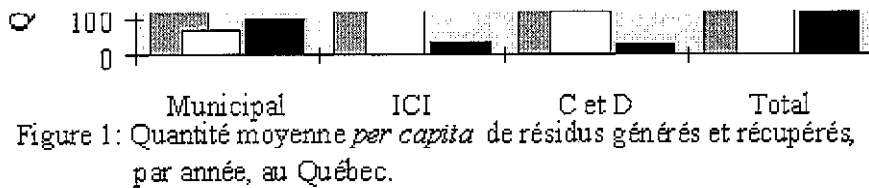
Le partenariat

En assumant son rôle, sa mission et sa part de responsabilités, chaque intervenant contribue à mettre en place de façon cohérente, concertée et complémentaire les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs et ce, en collaboration avec les autres intervenants qui agissent de même.

Une vue d'ensemble des résidus au Québec



En 1996, le Québec a généré 8,3 millions de tonnes de matières résiduelles³ provenant à peu près également de trois grands secteurs, soit les municipalités⁴, les industries, les commerces et les institutions (ICI) et l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (C et D). Ceci équivaut à 1150 kilogrammes de résidus pour chaque Québécois et Québécoise, soit une augmentation de 15 % par rapport à 1988. Un peu plus de 3 millions de tonnes



de résidus ont été récupérées et réintroduites dans les circuits de production tandis que 5,3 millions de tonnes ont été éliminées, comparé à 5,7 millions de tonnes en 1988.

Figure 1: Quantité moyenne *per capita* de résidus générés et récupérés, par année, au Québec.

Les objectifs

L'utilisation durable des ressources naturelles repose, entre autres, sur une meilleure gestion des ressources que sont les matières résiduelles. Le Plan d'action québécois propose ainsi des mesures qui visent à mettre en valeur plus de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles récupérables annuellement. Cet objectif pourra être atteint seulement si tous les secteurs de la société y contribuent. Ainsi, des objectifs de récupération pour chaque secteur et pour chaque matière ont été fixés.

Dans les municipalités :

- 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible ;
- 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux) ;
- 50 % du textile ;
- 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.

Dans les industries, les commerces et les institutions :

- 85 % des pneus ;
- 95 % des métaux et du verre ;
- 70 % du plastique et des fibres, y compris le bois ;
- 60 % de la matière putrescible.

Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition :

- 60 % de toutes les matières pouvant être mises en valeur.

Ces objectifs porteront la quantité de matières mises en valeur de 3 086 590 tonnes aujourd'hui à 4 793 000 tonnes en l'an 2008. À terme, le seul résidu qui devrait être éliminé serait le déchet ultime, soit celui issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur de toutes les matières résiduelles.

D'autre part, il faut s'assurer de la sécurité des activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement. C'est d'ailleurs le second objectif fondamental poursuivi par ce Plan d'action.



La région de Lanaudière

Présentation de la région

| DIVISION ADMINISTRATIVE | POPULATION (1996) |
|--------------------------------|--------------------------|
| MRC Les Moulins | 103 210 |
| MRC L'Assomption | 102 191 |
| MRC Joliette | 52 845 |
| MRC Montcalm | 38 053 |
| MRC D'Autray | 37 553 |
| MRC Matawinie | 39 813 |
| Manawan (Réserve Atikamek) | 1 224 |

La région de Lanaudière fait partie des régions centrales du Québec, sise entre les Laurentides et la Mauricie. Sa frontière sud côtoie celle de Laval et de Montréal. Ses 13 510 km², dont plus de la moitié est un territoire non municipalisé, s'étirent vers le nord-est, après s'être baignés dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, sur plus de 60 km.

En 1998, la région de Lanaudière compte une population de 374 889 personnes, soit une hausse de 1,2 % par rapport à 1994. Elle réside dans 71 municipalités regroupées en six MRC. Les MRC L'Assomption et Les Moulins sont les plus urbanisées, avec des villes comme Repentigny, Terrebonne, Mascouche. La MRC de Joliette, avec la ville-centre du même nom, constitue un pôle de croissance où la population urbaine représente 40 %.

Les MRC D'Autray, Montcalm et Matawinie ont, pour leur part, une population principalement rurale. À elle seule, la MRC Matawinie occupe environ 80 % du territoire régional avec seulement 10 % de la population.

La région de Lanaudière voue à l'agriculture une part importante de son activité dans la partie centrale. Région d'élevage, elle se distingue par la variété de ses productions tant animales que végétales. L'élevage laitier prédomine et la plus grande partie des surfaces cultivées en fourrage et en céréales est liée à cette activité.

D'autres types d'élevage sont pratiqués, soit le porc et la volaille. La région est également reconnue pour certaines cultures comme le tabac, les pommes de terre, le tournesol, les pois, les lentilles et les fruits.

Environ 260 entreprises exploitent le vaste couvert forestier de la région. La plupart d'entre elles se limitent à une première transformation du bois : scieries, usines de copeaux et de bardeaux. De plus, on retrouve deux usines de pâtes et papiers, l'une à Joliette et l'autre à Crabtree, ainsi qu'une papetière alimentée par des matières recyclées, localisée à Terrebonne. Les autres entreprises appartiennent au secteur du meuble.

L'industrie manufacturière constitue l'une des assises importantes de l'économie de la région. Elle œuvre à la fois dans les secteurs traditionnels du vêtement, du papier, du meuble, du bois, des produits minéraux métalliques et non métalliques, et dans les secteurs à fort potentiel, tels que les produits électriques et électroniques, le caoutchouc et les produits chimiques. La plupart des entreprises sont de taille petite ou moyenne. Joliette et les municipalités environnantes, qui se situent dans la partie centrale de la région, forment l'agglomération la plus industrialisée. On y retrouve le tiers des travailleurs du secteur manufacturier et la moitié des plus grosses entreprises (Firestone Canada, Papiers Scott et Ciment Saint-Laurent).

L'économie s'appuie largement sur l'industrie manufacturière, mais le territoire régional conserve ses attraits naturels pour les citoyens à la recherche d'activités de plein air. Le domaine culturel et patrimonial devient de

plus en plus une source d'attraction récréotouristique.

Les principaux intervenants

Dans la région de Lanaudière, le secteur privé gère la collecte et l'élimination de la presque totalité des matières résiduelles. Seules les municipalités de Saint-Donat, du village de Rawdon, du canton de Rawdon et de la paroisse de Chertsey ont constitué, en 1988, la Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie (RITDM). Celle-ci possède, entre autres, le mandat d'exploiter l'usine de compostage de résidus domestiques établie à Chertsey.

Les autres municipalités de Lanaudière procèdent généralement par appels d'offres publics pour la gestion des matières résiduelles générées sur leur territoire. Des contrats sont parfois octroyés pour la récupération de certaines matières. Quant aux industries, la collecte et l'élimination de leurs résidus sont généralement effectuées par d'autres entreprises qui œuvrent dans ce domaine, suivant les ententes entre les parties.

La MRC Matawinie a élaboré un programme complet de gestion intégrée des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire.

L'implication des autres MRC de Lanaudière porte davantage sur l'identification des équipements de gestion des résidus dans le schéma d'aménagement.



Les moyens d'élimination

La presque totalité des matières résiduelles produites dans Lanaudière est éliminée dans cette région. De plus, environ 70 % des résidus acheminés vers les lieux d'enfouissement sanitaire de Lanaudière, pour être éliminés, proviennent des régions de Montréal, de la Montérégie, de Laval, des Laurentides et de la Mauricie--Bois-Francs.

La région de Lanaudière compte deux lieux d'enfouissement sanitaire et quatre dépôts de matériaux secs, présentement en exploitation, sur son territoire.

| Les lieux d'enfouissement sanitaire | | | | | | | |
|---|--------------------------|------------|-----------|---------------------------|------------------------------------|----------------------|--|
| Ouverture | Volume (m ³) | | | Année prévue de fermeture | Nombre de municipalités desservies | Population desservie | Procédé et équipements particuliers |
| | autorisé | complété | annuel | | | | |
| Lachenaie (Usine de triage Lachenaie inc.) | | | | | | | |
| | 14 881 000 | 10 400 000 | 1 250 000 | 2003 | 18 | 447 000 | Terrain imperméable, traitement du lixiviat et du biogaz |
| Sainte-Geneviève et Saint-Thomas (Service sanitaire R.S. inc.) | | | | | | | |
| 1978 | 7 445 000 | 4 095 000 | 240 000 | 2011 | 53 | 242 000 | Atténuation naturelle |

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, appartenant à la compagnie Usine de triage Lachenaie inc., filiale de la multinationale Browning-Ferris Industries Ltd., est le lieu d'enfouissement sanitaire recevant le plus

de matières résiduelles au Québec. Néanmoins, ses activités ont beaucoup moins d'impacts sur l'environnement que plusieurs autres. En effet, les cellules d'enfouissement sont aménagées à même une épaisse couche d'argile naturelle et les eaux de lixiviation et les biogaz sont presque entièrement captés et traités. En 1996, un certificat de conformité pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement a été délivré, permettant ainsi d'augmenter la capacité d'enfouissement de 7,5 millions de mètres cubes.

Le second lieu d'enfouissement sanitaire chevauche les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Saint-Thomas, et sa capacité d'élimination est déjà autorisée par le Ministère pour encore plusieurs années. Ce lieu, dit par atténuation naturelle, ne comporte pas de système de captage et de traitement des eaux de lixiviation. Ces eaux s'infiltrant dans le sol et elles sont partiellement épurées par différents mécanismes naturels. Cela ne contrevient pas à la réglementation actuelle. Il faut noter que pour mieux cerner les risques associés à ce type de lieu d'enfouissement, un programme de surveillance des eaux souterraines a été mis en place en 1998.

Les activités du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha ont cessé en 1993. Une demande d'agrandissement est actuellement à l'étude.

| Les dépôts de matériaux secs | | | | | |
|-------------------------------------|---|-----------|--------------------------|--------|---------------------------|
| Localité | Propriétaire | Ouverture | Volume (m ³) | | Année prévue de fermeture |
| | | | complété | annuel | |
| Sainte-Julienne | 2945-5103 Québec inc. (Matériaux secs enr.) | 1991 | 500 000 | 88 000 | 2007 |
| Saint-Félix-de-Valois | 123907 Canada inc. | 1988 | 100 000 | 10 000 | 2005 |
| Village St-Pierre | Graybec Calc inc. | 1995 | 80 000 | 32 000 | 2025 |
| Saint-Roch-de-l'Achigan | Les Entreprises Daniel Pimparé inc. | 1998 | 0 | 57 000 | 2003 |

En 1996, un agrandissement du dépôt de matériaux secs de Sainte-Julienne, d'un million de tonnes, fut autorisé par le Conseil des ministres, conformément à la procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement. Le décret précise que l'exploitation de la nouvelle portion du site (partie basse) est conditionnelle à l'aménagement d'un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation, pour l'ancienne et la nouvelle partie ainsi qu'à la mise en oeuvre d'un programme de contrôle de la contamination des eaux souterraines.

Le dépôt de matériaux secs de la Compagnie Graybec Calc inc., établi dans le village de Saint-Pierre, est à l'usage exclusif de cette compagnie qui élimine, à même la carrière où elle extrait la pierre calcaire, les résidus de son usine de production de chaux, qui est en opération depuis le début du siècle. Des résidus de l'usine de production de béton de ciment établie en Montérégie et appartenant à la même compagnie peuvent aussi être éliminés dans le dépôt de Graybec Calc inc. Un suivi de la qualité des eaux souterraines est effectué par la compagnie, dans les environs de la carrière.

La capacité autorisée par décret du Conseil des ministres du nouveau dépôt de matériaux secs, exploité par Les Entreprises Daniel Pimparé inc., est de 250 000 mètres cubes.

Depuis 1995, trois dépôts de matériaux secs, établis à Terrebonne, Saint-Liguori et Saint-Donat, ont cessé leurs activités.

Dans le nord de la MRC Matawinie, la municipalité de Saint-Zénon exploite un dépôt en tranchée pour l'élimination des résidus générés sur leur territoire. La ZEC Boullé, établie dans les territoires non organisés,

élimine aussi ses résidus dans ce type d'installation. Le dépôt en tranchée de Saint-Michel-des-Saints est fermé ; le certificat de conformité a été révoqué en 1996, étant donné que la population de la municipalité excédait 2000 personnes.

La gestion des boues de fosses septiques est laissée à l'entreprise privée. Il y a cinq lieux de traitement autorisés, soit ceux de Sainte-Geneviève-de-Berthier, de Sainte-Béatrix, de Chertsey, de Saint-Zénon et de Sainte-Mélanie

Les principaux projets d'élimination

Entre l'adoption de la *Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets*, qui soumet les projets d'élimination à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et l'entrée en force du moratoire, le 1^{er} décembre 1995, huit avis de projet ont été déposés au ministère de l'Environnement et de la Faune, quatre concernent l'enfouissement sanitaire et les quatre autres, les matériaux secs. Trois de ces projets se sont déjà matérialisés, soit l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (7,5 millions de tonnes), l'agrandissement du dépôt de matériaux secs de Sainte-Julienne et l'établissement du dépôt de Saint-Roch-de-l'Achigan. Il faut noter que tous les projets déposés pour autorisation relèvent de l'entreprise privée.

Le propriétaire du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie a présenté au Ministère un second projet d'agrandissement couvrant l'ensemble de sa propriété, ce qui représente une capacité d'enfouissement de 18 à 39 millions de mètres cubes.

| Liste des projets d'agrandissement ou d'établissement de lieux d'enfouissement sanitaire et de dépôts de matériaux secs dans la région de Lanaudière | | | | | | |
|---|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------------------|------------------|----------------------------------|
| Objet | Volume projeté (m ³) | Capacité annuelle (m ³) | Durée prévue (ans) | Nombre de municipalités visées | Population visée | État d'avancement du dossier |
| Lieux d'enfouissement sanitaire | | | | | | |
| Lachenaie (Usine de triage Lachenaie inc.) | | | | | | |
| Agrandissement | 18 600 000 à 39 500 000 | 1 250 000 | 15 à 30 ans | * | * | Avis de projet déposé |
| Sainte-Geneviève-de-Berthier (Service sanitaire R.S. inc) | | | | | | |
| Agrandissement | 900 000 | 240 000 | 4 ans | * | * | Avis de projet déposé |
| Saint-Jean-de-Matha (Construction Bérou inc) | | | | | | |
| Agrandissement | 1 082 000 | 215 000 | 5 ans | * | * | Recevabilité de l'étude d'impact |
| Dépôts de matériaux secs | | | | | | |
| Sainte-Geneviève-de-Berthier (Dépôt Rive Nord inc.) | | | | | | |
| Établissement | 1 200 000 | 25 000 | 48 ans | * | * | En attente de l'étude d'impact |

| L'Épiphanie (Dépôt de matériaux secs Cloutier inc.) | | | | | | |
|---|-----------|---------|--------|---|---|--------------------------------|
| Établissement | 2 700 000 | 270 000 | 10 ans | * | * | En attente de l'étude d'impact |
| * Non disponible | | | | | | |



Les efforts de mise en valeur des résidus

La réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation sont des moyens qui permettent de réduire de façon très nette la quantité de résidus envoyés à l'élimination.

Le portrait qui suit, sans être exhaustif, donne un aperçu des efforts déployés en matière de réduction et de mise en valeur des résidus dans la région de Lanaudière

Les résidus recyclés

Depuis plusieurs années, un service de récupération est implanté au niveau des industries et des municipalités. La région compte 18 entreprises œuvrant dans la récupération et le recyclage. Leurs activités touchent, entre autres, le papier, le carton, les textiles, les matières compostables, les plastiques et les métaux

| Les services de collecte sélective dans la région de Lanaudière | | | | |
|---|---------------|-------------------|------------------|---------------------|
| | Porte à porte | Apport volontaire | Programme limité | Total |
| Nombre de municipalités | 42 | 12 | 2 | 56 |
| Population desservie | 255 395 | 56 194 | 19 638 | 331 227 (88,3 %) |
| Source : Collecte sélective Québec, 1997. | | | | |

Les résidus compostés

En 1997, 19 municipalités de la région offraient un programme de gestion des résidus compostables pour une population de 135 171 personnes.

Un centre de compostage, comprenant entre autres une plate-forme étanche d'une capacité de 90 000 mètres cubes, a ouvert ses portes en 1996, à Saint-Thomas, à proximité du lieu d'enfouissement sanitaire appartenant à Service Sanitaire R.S. inc.

La Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie (RITDM) exploite une usine de compostage de résidus domestiques à Chertsey. Cependant, les installations n'ont pas permis de produire un compost utilisable à partir de résidus non triés à la source. La RITDM a procédé à la fermeture temporaire de l'usine en décembre 1994 et examine actuellement différentes solutions pour la réouverture de cette usine et la production d'un compost de meilleure qualité.

Des programmes de collecte de feuilles mortes ont été mis en œuvre dans plusieurs municipalités. Mentionnons, par exemple, les municipalités de : Repentigny, Joliette, Saint-Charles-Borromée, Notre-Dame-des-Prairies et La Plaine. La plupart du temps, de tels programmes de collecte sont jumelés à un projet de compostage et de valorisation agricole ou sylvicole de ces résidus.

Des projets de valorisation de matières résiduelles fertilisantes comprenant le compostage des résidus issus du traitement des eaux des usines de pâtes et papiers ont été réalisés dans la région. Ils visent, pour la plupart, à épandre ces matières résiduelles sur des terres agricoles afin d'augmenter le taux de matière organique qui s'avère très faible sur plusieurs sols de la région.

Les résidus à fort potentiel énergétique

La compagnie Ciment Saint-Laurent de Joliette utilise des pneus hors d'usage comme combustible dans ses fours à ciment. La compagnie a accepté environ 400 000 pneus en 1994 et plus de 600 000 en 1995. Elle espère augmenter cette quantité à plus d'un million au cours des prochaines années. Depuis février 1998, Ciment Saint-Laurent a un certificat d'autorisation pour l'utilisation du bois contaminé, notamment du bois traité, comme combustible.

Par ailleurs, un réseau de captage des biogaz a été installé au lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie. Il est relié à une usine de production d'électricité d'une capacité maximale de 3,94 mégawatts. Les biogaz captés sont soit brûlés par deux torchères, soit dirigés vers l'usine de production d'électricité, entrée en exploitation en décembre 1995.

Les pneus hors d'usage

Grâce au Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage, géré par Recyc-Québec, chaque région administrative du Québec est desservie par un transporteur accrédité pour assurer la collecte des pneus hors d'usage récupérés auprès de quelque 8000 détaillants québécois (garagistes, concessionnaires d'automobiles, centres de pneus). Durant l'année 1997-1998, l'équivalent de 295 892 pneus d'autos ont été récupérés dans la région.

Le soutien aux entreprises de mise en valeur vise la prise en charge du flux annuel de pneus hors d'usage et, à moyen terme, la disparition progressive des lieux d'entreposage permanents. Au moment de l'adoption du *Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage*, 15 propriétaires ont été informés de la nouvelle réglementation. Dix lieux d'entreposage ont été fermés et des procédures judiciaires ont été entreprises contre les cinq autres lieux.

Les résidus domestiques dangereux

En 1991, les municipalités de la MRC Les Moulins, soit les villes de Lachenaie, de La Plaine, de Mascouche et de Terrebonne, qui totalisent une population de 86 000 personnes, offraient à leurs citoyens un service de collecte de résidus domestiques dangereux.

En 1994, le Conseil régional en environnement de Lanaudière (CREL) a coordonné la mise en œuvre de tels programmes de collecte de résidus domestiques dangereux dans les municipalités de : Repentigny, Le Gardeur, Saint-Calixte, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Gabriel-de-Brandon. Un programme de collecte de peinture a aussi été mis en marche par le Mouvement CEGEP Recycle pour la MRC Joliette.

En 1995, le projet du CREL a été étendu à une vingtaine de municipalités des MRC L'Assomption, D'Autray, Montcalm et Matawinie.

En 1997, 37 municipalités avaient un programme de gestion des résidus domestiques dangereux pour une population de 284 580 personnes. En 1998, la MRC Matawinie s'est dotée d'un dépôt permanent qui permettra à ses citoyens de se départir de leurs résidus dangereux.



Les enjeux régionaux

Afin de mettre en œuvre le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, les différents intervenants de la région de Lanaudière devront relever plusieurs défis. Ce plan repose d'une part, sur une augmentation significative du taux de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles domestiques ainsi que sur celle du secteur de la construction, de la rénovation et de la construction, tout en améliorant les résultats déjà forts respectables atteint par les secteurs industriel, commercial et institutionnel, et d'autre part, sur un resserrement des conditions d'implantation et d'exploitation des lieux d'élimination.

Concrètement, les MRC de Lanaudière devront se concerter et consulter leur population pour l'élaboration de plans de gestion des matières résiduelles où seront définis les besoins régionaux pour des équipements de traitement et d'élimination des résidus.

Considérant qu'il n'y a que deux lieux d'enfouissement sanitaire en opération dans la région, l'importation de matières résiduelles provenant soit d'une MRC autre que celle où le lieu d'enfouissement sanitaire se situe, soit d'une autre région, suscitera certainement de vives discussions. Une certaine souplesse sera nécessaire pour arriver à des ententes à ce sujet.

L'atteinte des objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* repose sur l'union des efforts de tous les intervenants municipaux, industriels et environnementaux, combinés à ceux du gouvernement et des citoyens de la région de Lanaudière afin d'assurer la gestion des résidus dans le respect du développement durable. Cette concertation engage résolument la région dans une démarche de mise en valeur des matières résiduelles plutôt que dans une démarche d'élimination, qui sera marquée à l'enseigne de l'économie des ressources et tendra vers un objectif de gaspillage zéro.

Conclusion

Dans Lanaudière, le bilan de la gestion des matières résiduelles démontre que les organismes municipaux et les entreprises ont accéléré, au cours des dernières années, la mise en place d'outils permettant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. La population a également été mise à contribution ; elle a dû modifier ou acquérir certaines habitudes de consommation et de récupération des résidus. Elle apprend à jeter autrement.

Le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* vise l'amélioration de notre performance environnementale au moyen de la concertation, du partenariat, d'un meilleur partage des responsabilités et de la mobilisation de l'ensemble des Québécois et des Québécoises en vue d'une gestion responsable et durable des matières résiduelles. Il revient aux municipalités, au sein de leur municipalité régionale de comté ou de leur communauté urbaine, d'associer tous les intervenants à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles qui rencontre les objectifs fixés en vue de la préservation de notre qualité de vie et de celle de nos enfants.

Pour toute information supplémentaire sur le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, vous pouvez communiquer avec les services d'accueil et de renseignements du Ministère ou avec la Direction régionale de Lanaudière

¹ Les termes « matières résiduelles » ou « résidus » utilisés dans le Plan d'action québécois désignent toute matière ou tout objet périmés, rebutés ou autrement rejetés par les ménages québécois, les industries, les commerces et les institutions, à l'exception des matières dangereuses générées par les industries, les commerces et les institutions, des déchets biomédicaux et des résidus de fabriques de pâtes et papiers.

² *Responsabilité élargie des producteurs (REP) dans les pays de l'OCDE phase 1, 1996.* Organisation de coopération et de développement économique, Paris. Ta.88550 - 01.02.96 - 10.05.96

3 Les chiffres cités dans ce document proviennent d'une collecte de données réalisée en 1996 par Collecte sélective Québec, Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Faune. Ils ne comprennent pas les boues d'épuration.

4 Le secteur municipal représente les résidus générés par les ménages québécois.

5 Les pneus hors d'usage proviennent tout autant des consommateurs (municipal) que de l'industrie, des commerces et des institutions. Ils ont été regroupés sous la catégorie ICI afin de simplifier la présentation.



Dernière mise à jour : 2002-05-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Votre opinion compte](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 2002